



Charte de sécurité à l'intention des utilisateurs de laboratoires de techniciens dentistes

1. Il est interdit de consommer ou d'apporter des boissons ou de la nourriture dans les laboratoires.
2. Le port des lunettes de protection, d'une blouse propre, de vêtements couvrant jusqu'aux chevilles et de chaussures fermées sont obligatoires.
Le port de lentilles de contact est interdit.
3. Port du masque de protection des voies respiratoires adapté ou utilisation des moyens d'aspiration à la source à disposition.
4. Utilisation de gants appropriés et de tablier lors de l'utilisation des fours sous hotte ventilée.
5. Respecter les indications de sécurité lors de l'utilisation des appareils (meuleuse, centrifugeuse, etc.).
6. La blouse ne doit pas sortir du laboratoire pour des raisons d'hygiène et de sécurité (pause, cafétéria, etc.).
7. Lire attentivement le protocole de l'expérience et en cas de doute ou d'incompréhension sur le déroulement et la procédure sur les manipulations de l'expérience, faire appel à l'enseignant ou à l'assistant technique.
8. Identifier les pictogrammes de dangers, les mentions de danger (phrases H) ainsi que les conseils de prudence (phrases P).
9. Lire les consignes de premiers secours et de situations d'urgences.
10. Identifier et localiser le matériel de premiers secours (douche de sécurité, rince œil, pharmacie de secours).
11. Repérer les moyens d'extinction ou la couverture anti-feu.
12. Faire attention à ne pas mettre en présence des sources d'ignition, des solvants ou des combustibles sans contrôle.
13. Se déplacer à l'intérieur du laboratoire dans le calme.
14. La manipulation des produits dangereux pour la santé doit se faire sans précipitation, sous chapelle ou hotte d'aspiration.
15. Les déchets d'expérience doivent être éliminés conformément à la législation et à la procédure du laboratoire.

Yves Del Don
chargé de sécurité